



**Trophée National des Lycées Maritimes
Cercle Nautique de Loctudy
Grade 5A
Du 17 au 19 octobre 2023 à Loctudy**

PRÉAMBULE

- Prévention des violences et incivilités :

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es. Un.e concurrent.e ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 RÈGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 -les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 -les prescriptions nationales
- 1.3 -les règlements fédéraux
- 1.4 -Le règlement de classe ASOPEN 570 ne s'applique pas

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à partir du 17 octobre 2023 à proximité de la capitainerie du Port de plaisance de Loctudy
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante
<https://www.cnloctudy.com/regate/>

3 COMMUNICATION

- 3.1 [DP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.2 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le site du : <https://lycee-maritime-quilvinec.bzh/evenements/defi-de-voile-interlycees-maritimes-2023>

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'inscription à la régata est limitée aux élèves des Lycées maritimes. Les équipages sont composés de 3 à 4 personnes. Seuls les bateaux et les voiles fournis par l'organisation auront le droit de courir.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription:
 - 4.2.1 Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
 - 4.2.2 Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- 4.2.2 Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :
- 4.2.2.1 un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- 4.2.2.2 un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- 4.2.2.3 un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- 4.3 Les bateaux admissibles doivent, pour chaque personne à bord, s'inscrire auprès du lycée maritime du Guilvinec
- 4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription le lundi 16 octobre au Lycée Maritime du Guilvinec

5.2 Briefing tirage au sort et mise à disposition des bateaux
Salle de reunion port de plaisance

Date	A
17, 18 et 19 octobre	9h

5.3 Jour de course:

Date	Toute classe, Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
17 octobre	11h30 pour 1 à plusieurs courses
18 et 19 octobre	11h00 pour 1 à plusieurs courses

5.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h.

6 LIEU

- 6.1 L'Annexe à l'AC<A> fournit le plan du lieu de l'épreuve.
- 6.2 L'Annexe à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

7 LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : construits + parcours côtiers

8 CLASSEMENT

- 8.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 8.2 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- b) Quand de 4 courses à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- c) Quand 9 courses et + ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion des 2 plus mauvais scores.

9 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux des accompagnateurs seront identifiés par un moyen défini en annexe des IC.

10 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

11 PROTECTION DES DONNÉES

11.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

11.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

12 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

12.1 La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

13 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Informations générales:

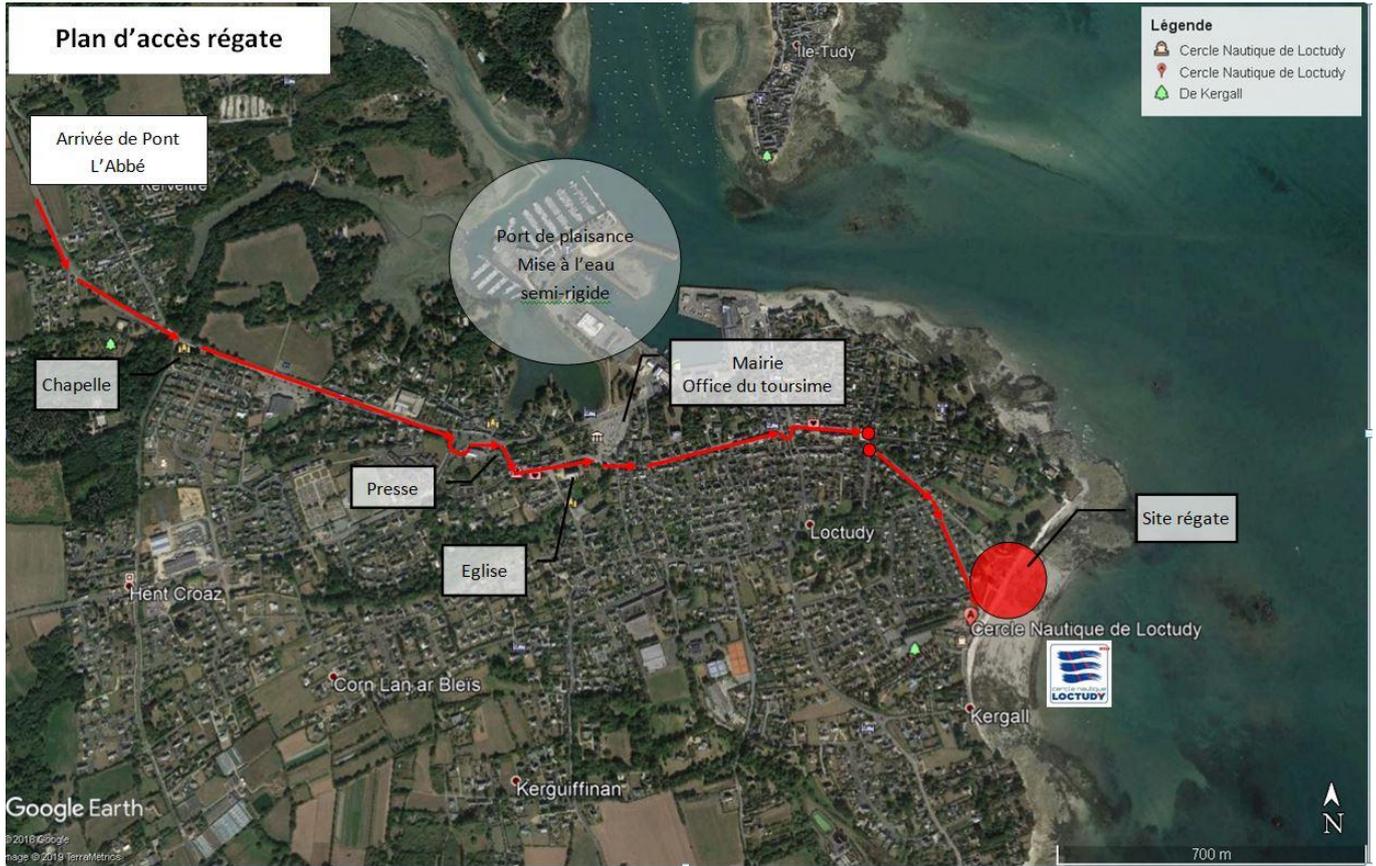
Lycée Maritime du Guilvinec, M. PERON Luc - 06 09 70 01 56

Informations courses:

Cercle Nautique de Loctudy, Tél : 02 98 87 42 84 – info@cnloctudy.com – www.cnloctudy.com

Annexe A

Lieu de l'épreuve



Annexe B

zone de course

